

Maître d'ouvrage :
Commune de Donville les Bains
97, route de Coutances
50350 DONVILLE LES BAINS

Opération :
Construction du pôle jeunesse et culture comprenant un groupe scolaire avec service de restauration, un CLSH et une médiathèque, dans le cadre d'une démarche « HQE » sans certification

MARCHE DE SERVICE RELATIF A DES MISSIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE CONSULTATION
Date et heure limites de remise des offres :
Le 13 février 2012 à 12 heures

Conducteur d'opération



36 bis, rue principale 76160 Bois l'Evêque

SOMMAIRE

ARTICLE 1: PREAMBULE.....	3
1.1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE.....	3
1.2 NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR	3
ARTICLE 2: OBJET ET TYPE DE LA CONSULTATION	3
2.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.2 TYPE DE LA CONSULTATION	3
2.3 TYPE DE MARCHE	3
2.4 NOMENCLATURE.....	4
2.5 FORME DU MARCHE	4
2.6 CONDUCTEUR D'OPERATION ET MAITRISE D'ŒUVRE.....	4
2.7 VARIANTES ET OPTIONS	4
2.8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.9 LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON	4
2.10 DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION	4
2.11 MODALITES DE FINANCEMENT	4
ARTICLE 3: CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS	4
ARTICLE 4: ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION.....	4
4.1 DOSSIER A FOURNIR PAR LES CONCURRENTS	5
4.2 DATE ET HEURE LIMITEES DE RECEPTION DES OFFRES	6
4.3 CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES	6
4.4 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATION SUR PLACE.....	7
ARTICLE 5: JUGEMENT DES OFFRES	7
5.1 CRITERES DE JUGEMENT	7
5.2 CONDITIONS DE LA NOTATION.....	7
5.3 DELAI DE REMISE DES DOCUMENTS DE L'ARTICLE 46 PAR L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE	7
ARTICLE 6: DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL	7
ARTICLE 7: CLAUSES COMPLEMENTAIRES.....	8

ARTICLE 1: Préambule

1.1 Identification de l'organisme qui passe le marché

- Commune de Donville les Bains ; 97, route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS

1.2 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

- M. le Maire de la commune de Donville les Bains
- Téléphone : 02 33 91 28 50.
- Télécopie : 02 33 91 28 55.
- Email : achat@donville.fr.

Le pouvoir adjudicateur est représenté par son maire.

ARTICLE 2: Objet et type de la consultation

2.1 Objet de la consultation

Le marché faisant l'objet de la présente consultation porte sur :

- ***Construction du pôle jeunesse et culture comprenant un groupe scolaire avec service de restauration, un CLSH et une médiathèque, dans le cadre d'une démarche « HQE » sans certification***

La présente consultation est décomposée en lots séparés et elle porte sur la désignation de prestataires intellectuels dont la décomposition est la suivante :

- ***Lot n°1 : Contrôle technique***
- ***Lot n°2 : Coordination sécurité et protection de la santé***
- ***Lot n°3 : Ordonnancement, pilotage et coordination***
- ***Lot n°4 : Etudes « Loi sur l'eau »***

A noter que :

- Les détails et la description succincte de l'opération sont précisés dans le CCAP.
- Le maître d'œuvre retenu se verra confié une mission de base (relevant du domaine fonctionnel d'opération de construction de bâtiments) étendue aux missions complémentaires suivantes :
 - Etudes spécifiques « HQE » (ES-HQE)
 - Coordination des SSI (CSSI)
 - Validation des diagnostics (V-DIAG)

2.2 Type de la consultation

Marché à procédure adaptée, passé en application des articles 28 du code des marchés publics.

2.3 Type de marché

Les marchés passés à l'issue de la présente consultation correspondent à des marchés de service de prestations intellectuelles, attribués en lot séparé.

2.4 Nomenclature

La nomenclature des prestations demandées à chaque candidat est précisée avec détails dans l'acte d'engagement.

2.5 Forme du marché

Les marchés seront passés en lots séparés suivant l'allotissement précisé au 2.1 ci-avant. Le même prestataire peut répondre à plusieurs lots.

2.6 Conducteur d'opération et maîtrise d'œuvre

Les dispositions concernant ces différents intervenants sont détaillées dans le CCAP commun à tous les lots de la consultation.

2.7 Variantes et options

Aucune variante, ni option n'est autorisée dans le cadre de la présente consultation.

2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. (Cette date figure en page de garde du présent règlement de consultation).

2.9 Lieu d'exécution ou de livraison

- Commune de Donville les Bains ; 97, route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS

2.10 Durée du marché et délai d'exécution

Les interventions du contrôleur technique, du coordonnateur SPS et du coordonnateur OPC s'achèveront à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, par référence de l'article 44.1 du cahier des clauses administratives générales des marchés de travaux. Pour les études « loi sur l'eau », les prestations s'achèveront après l'obtention du permis de construire.

2.11 Modalités de financement

Le paiement des acomptes s'effectue par mandat administratif. Le délai de paiement est fixé à 40 jours suivant les modalités précisées au CCAP commun à tous les lots.

ARTICLE 3: Conditions de participation des candidats

En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire de tous les membres du groupement. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre pour chaque lot, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un groupement, sous réserve des compétences et agréments requis. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

ARTICLE 4: Organisation générale de la consultation

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

4.1 Dossier à fournir par les concurrents

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

⇒ **A) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du code des marchés publics :**

- La lettre de candidature dûment datée et signée (et habilitation du mandataire par ses co-traitants le cas échéant),
- Les documents DC1, DC2 et DC6.
- liste des principales références de missions équivalentes réalisées au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le maître d'ouvrage.
- déclaration indiquant l'effectif global du candidat et la décomposition par domaine de compétence (technique, administratif, financier ...) et l'importance du personnel d'encadrement sur les 3 dernières années.
- Composition quantitative et qualitative de l'équipe en charge des missions objet de la consultation (effectif affecté à l'opération qualification -CV- et expériences professionnelles individuelles des intervenants, domaine de compétence).
- Déclaration indiquant les moyens techniques et matériels dont dispose le candidat : support informatique et bureautique, références des logiciels utilisés (traitement de texte, tableur, planning, etc.).
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs cotraitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public.
- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

⇒ **Pour la mission de contrôle technique lot n°1 :**

- Agrément du contrôleur technique applicable aux ERP de tous types et de toutes catégories (agrément du ministère de l'intérieur).

⇒ **Pour la mission de coordination SPS lot n°2 :**

- Agrément du coordonnateur sécurité et protection de la santé applicable au ERP de tous types et de toutes catégories (en phase conception et réalisation, agrément d'un organisme habilité à produire de niveau 1).

⇒ **Pour la mission OPC lot n°3 :**

- Références spécifiques d'opération de même nature et de même importance.

⇒ **Pour la mission AMO « Loi sur l'eau » :**

- Références spécifiques d'opération de même nature et de même importance.

⇒ **Pour les 4 lots :**

- Références spécifiques d'opération de même nature et de même importance.

NOTA BENE :

En cas de groupement, le candidat joindra pour chaque membre du groupement (ou cotraitant) l'intégralité des pièces et justificatifs susmentionnés (hormis le DC1 qui est signé par tous les membres du groupement sur le même imprimé).

⇒ **B) Un projet de marché comprenant :**

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots: cahier ci-joint à accepter sans aucune modification et à dater et signer.
- Le cahier des clauses particulières (CCP) spécifique à chaque lot: cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, à dater et à signer.

- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) spécifique à chaque lot: document ci-joint à compléter, à dater et à signer.
- Un mémoire technique comprenant obligatoirement les éléments suivants :
 - Organigramme de l'équipe chargée de la prestation.
 - Répartition des tâches au sein de l'équipe.
 - Présentation de la méthode de travail pour réaliser la mission selon les prescriptions du Cahier des Clauses Particulières du lot correspondant (CCP).
 - Présentation des outils et méthodes de travail, d'élaboration et de présentation entre les divers personnels, co-traitants et sous-traitants éventuels.
 - Toutes autres dispositions que le candidat se propose de mettre en œuvre dans le cadre de la présente opération et des missions qui lui sont confiées.

4.2 Date et heure limites de réception des offres

Les date et heure limites de réception des offres sont indiquées sur la page de garde du présent règlement de consultation. Il est à préciser qu'un seul exemplaire papier du dossier de consultation sera délivré à chaque participant qui en fait la demande par écrit, sachant qu'un délai de transmission minimal de 5 jours est nécessaire à la collectivité.

4.3 Conditions d'envoi des offres

Les documents justificatifs à fournir par les concurrents, définis au présent règlement de consultation, devront être transmis sous pli cacheté portant les mentions suivantes:

<p>Offre pour :</p> <p>« Marché à procédure adaptée - missions de prestations intellectuelles » pour l'opération de « Construction du nouveau groupe scolaire avec restauration, d'un centre de loisirs sans hébergement et d'une médiathèque, dans le cadre d'une démarche « HQE »</p> <p>Lot n° « NE PAS OUVRIR »</p>

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

⇒ Mairie de Donville les Bains ; 97, route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS

En cas de remise contre récépissé, les candidats pourront déposer leur pli à l'adresse précitée dans les conditions suivantes :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir deux enveloppes également cachetées et portant le nom du candidat ainsi que, respectivement, les mentions « **Première enveloppe intérieure** » et « **Seconde enveloppe intérieure** ».

⇒ L'enveloppe intérieure contient les pièces du point A)-déclarations, certificats et attestations de l'article 45 du CMP.-références et/ou qualifications du candidat, définies à l'article 3.1 du présent règlement de consultation.

⇒ L'enveloppe intérieure contient l'offre et les pièces du point B)-projet de marché- également défini à l'article 4.1 de ce règlement de consultation.

Transmission par voie électronique:

- La transmission des candidatures et offres par voie électronique est autorisée, sur le site suivant : <https://marches-publics-manche.fr>.

- Le téléchargement du DCE sur un site de dématérialisation se fait à : <https://marches-publics-manche.fr> ou sur le site de la commune.

4.4 Renseignements complémentaires et visites sur sites et/ou consultation sur place

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratifs et techniques :

- ***SYNOPSIS - Michel DIDION (Conducteur d'opération).***
- 36 bis, rue principale 76160 BOIS L'EVEQUE
Tel: 02.35.91.06.34 - *Email*: m.didion@amo-synopsis.fr - *Portable*: 06.11.91.89.67.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier. Un délai minimum de 7 jours est nécessaire au maître d'ouvrage pour apporter une réponse.

ARTICLE 5: Jugement des offres

5.1 Critères de jugement

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du code des marchés publics.

⇒ Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

1. Garantie et capacités techniques et financières.
2. Compétences et moyens pour des opérations d'ampleurs équivalentes à la présente opération.

⇒ Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

1. Le prix de la prestation : 40%.
2. La valeur technique de l'offre, jugée au regard du mémoire technique : 60%.

5.2 Conditions de la notation

Les conditions retenues pour les systèmes de notation et de classement des offres sont les suivantes :

⇒ Pour chaque critère, le nombre de points maximum attribué sera de 10 pour l'offre la mieux placée :

- Pour le critère n°1, la notation sera directement proportionnée par rapport à l'offre la moins-disante. L'offre financière la plus basse bénéficiera de la note de 10.
- Pour le critère n°2, la notation sera proportionnée à la valeur du contenu du mémoire technique, apprécié par le conducteur d'opération.

⇒ **Pour le critère 1** : le moins disant a le maximum de point (10).

⇒ **Pour le critère 2** : le mémoire le plus complet a le maximum de point (suivant le contenu du mémoire).

Les sous critères qui permettent de constituer la note sont précisés au 4.1.B ci-avant. Pour chacun des 5 sous critères, une note sur 2 points sera attribuée.

L'offre qui obtient le plus de point globalement, après pondération, est réputée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, à l'issue des pondérations.

5.3 Délai de remise des documents de l'article 46 par l'attributaire du marché

Le délai imparti par la personne responsable du marché à l'attributaire pour remettre les documents visés à l'article 46 du code des marchés publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 7 jours.

ARTICLE 6: Dispositions d'ordre général

Les candidatures et offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

ARTICLE 7: Clauses complémentaires

Le dossier de consultation transmis aux candidats par courrier ou par téléchargement, est constitué de:

- Du présent règlement de consultation
- De l'acte d'engagement et son annexe, de chaque lot
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à tous les lots
- Du Cahier des Clauses Particulières de chaque lot, dont demande est faite
- De la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de chaque lot dont demande est faite
- Du programme fonctionnel accompagné de ses annexes
- Du programme environnemental accompagné de ses annexes

Le titulaire est réputé avoir eu en main et lu la totalité de ces documents.